

Valparisis

AGGLO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Table des matières

Introduction	3
I. Environnement économique	8
1. Perspectives économiques et le contexte de marché	8
2. Loi de finances 2025 : principales dispositions relatives aux collectivités locales	9
II. Evolution prévisionnelle du budget primitif 2025	11
1. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles	11
III. Présentation du budget par secteur	13
1. Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	13
2. Un territoire sûr et solidaire	14
3. Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	15
IV. Etat de la dette	17
1. L'état de la dette au 31 décembre 2024	17
2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2025	18
V. Les perspectives pluriannuelles	20
VI. Les ressources humaines	23

Introduction

Dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

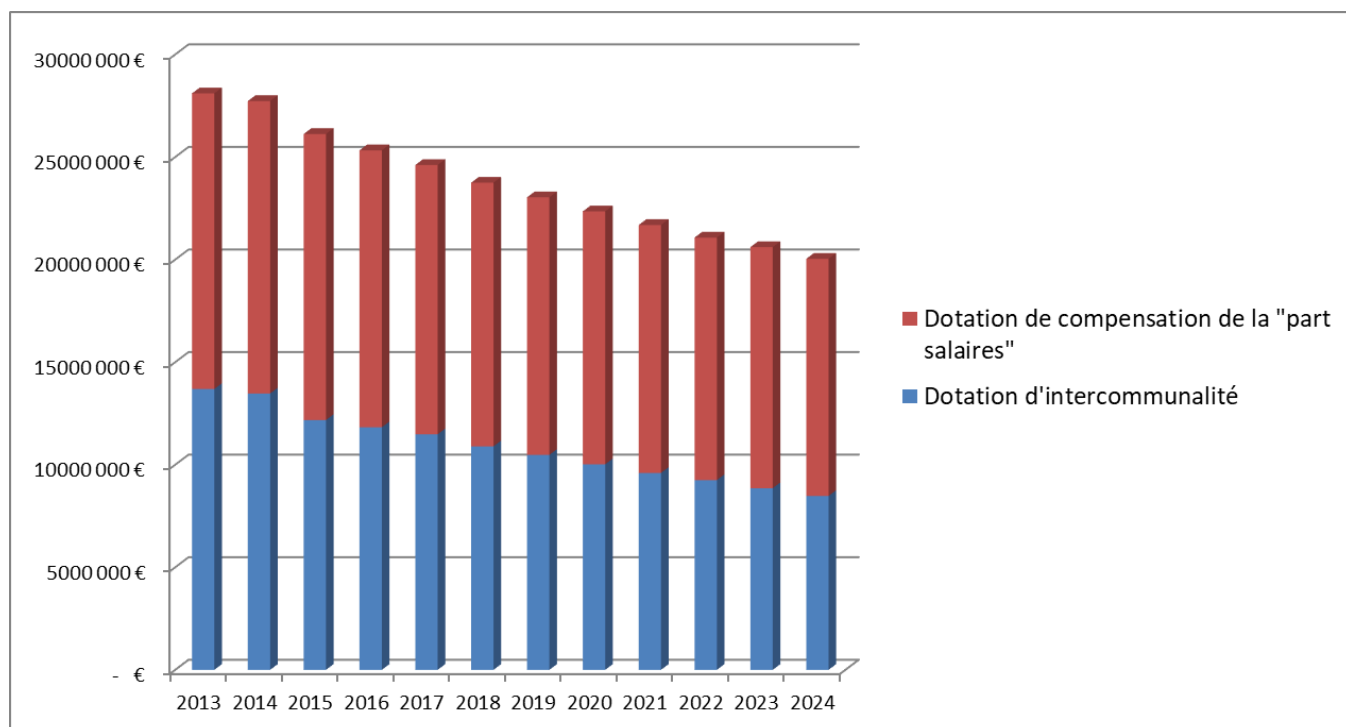
La population de la Communauté d'agglomération Val Parisis se décompose de la façon suivante :

	Pop. 2014	Pop. 2024
Beauchamp	8 867	9 296
Bessancourt	6 942	8 255
Cormeilles-en-Parisis	23 900	27 180
Eaubonne	23 857	25 794
Ermont	29 253	29 346
Franconville	33 889	37 889
Frépillon	3 163	3 388
La Frette-sur-Seine	4 640	4 697
Herblay-sur-Seine	27 026	31 942
Montigny-Lès-Cormeilles	19 708	22 816
Le Plessis-Bouchard	8 103	8 489
Pierrelaye	8 186	10 082
Saint-Leu-La-Forêt	15 419	16 213
Sannois	27 360	27 254
Taverny	26 643	27 452
Total	266 956	290 093

Le bilan financier

Depuis 2013, une baisse des dotations de l'Etat, et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement, est à constater chaque année par la Communauté d'agglomération. Ainsi, la baisse de la DGF entre les années 2013 et 2024 est de 8,1 Millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 53 Millions d'euros supplémentaires sur la période considérée.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2013 à 2024



Par ailleurs, une part importante des ressources de l'EPCI provient désormais des fractions de TVA reversées par l'Etat en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE. En 2024, le budget de l'agglomération a été élaboré autour des prévisions transmises par les services de l'Etat en début d'année. Les prévisions actualisées des services de l'Etat fin 2024 font apparaître une baisse de la fraction de TVA de 2 500 000 € par rapport aux montants transmis initialement.

Evolution de la fraction de TVA en 2024

	Montant définitif 2023	2024		Evolution des prévisions entre Mars et Novembre
		Montant prévisionnel Etat Mars 2024	Montant prévisionnel Etat Novembre 2024	
Fraction TVA TH	42 901 613,00€	45 232 780,00€	43 265 996,00€	- 1 966 784,00€
Fraction TVACVAE	11 972 137,00€	12 594 818,00€	12 063 115,00€	- 531 703,00€
TOTAL	54 873 750,00€	57 827 598,00€	55 329 111,00€	- 2 498 487,00€

Malgré la baisse significative des dotations de l'Etat constatée depuis 2013 et l'évolution de la fraction de TVA, la gestion rigoureuse des ressources de l'agglomération permet de conserver une situation financière saine.

En effet, l'encours de dette au 01/01/2025 est de 41 992 000 €, soit 145 €/habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 380 €/habitant.

Par ailleurs, la capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement) est de 7,40 années fin 2024, alors que le plafond national de référence pour les EPCI est de 12 années.

PROJET

Les grandes orientations du budget 2025

Dans un contexte économique incertain pour les collectivités locales, marqué par une instabilité gouvernementale, le budget 2025 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis s'articule autour de quatre grandes priorités : la transition écologique, les transports collectifs, la sécurité et le développement économique. Ces choix visent à préparer l'avenir tout en répondant aux défis immédiats du territoire.

Pourtant, la CAVP est très fortement impactée par les possibles mesures gouvernementales à inscrire dans la loi de finances 2025, avec une estimation à hauteur de 4M€ des sommes perdues (voir point 2 relatif à la loi de finances).

Pour y faire face, une vaste démarche d'économies a dû être menée dans l'ensemble des politiques publiques, afin de recentrer nos interventions sur le cœur de métier et sur les plus efficaces.

Grâce à cette démarche, 3M€ ont pu être dégagés en dépenses de fonctionnement, notamment sur les postes suivants :

- Une diminution des dépenses de fluides suite aux travaux réalisés dans le cadre de la transition écologique,
- Une baisse des versements aux syndicats dont est membre la CAVP,
- Une diminution des subventions aux associations.
- L'abandon de certains projets, notamment ceux faits à la demande de l'Etat (PLHI, PPBE ...),
- L'internalisation de certaines missions auparavant confiées à des prestataires,
- L'arrêt de certaines manifestations,

En parallèle, plusieurs dépenses d'investissement ont fait l'objet d'un décalage dans le temps ou d'une réduction de leur montant, par exemple le futur siège ou la chaussée Jules César.

Ces démarches sont indispensables pour parvenir à équilibrer le budget et préserver le financement de projets déjà lancés.

Ainsi, la transition écologique demeure une priorité, malgré les contraintes budgétaires. L'agglomération continuera à investir dans des projets visant à réduire son empreinte carbone, notamment à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics (2 040 000 €), et les travaux en matière d'éclairage public afin que l'ensemble du territoire soit en 100 % LED (6 700 000 €).

Dans le domaine des transports collectifs, Val Parisis mettra l'accent sur l'optimisation des infrastructures existantes tout en développant des solutions plus durables. Les pôles gares de Pierrelaye et Sannois seront rénovés (7 000 000 €), de nouveaux Veligo seront créés (600 000 €) et l'agglomération poursuivra l'accompagnement des communes membres dans la mise en œuvre du plan vélo (350 000 €). D'autre part, des travaux importants seront réalisés pour l'aménagement des arrêts bus (2 200 000 €). L'ensemble de ces projets s'inscrit dans un objectif global visant à limiter la dépendance à la voiture individuelle, tout en répondant à l'augmentation des besoins de déplacements.

La sécurité constitue également une priorité. Ainsi, l'agglomération prévoit de renforcer les dispositifs de sécurité publique, avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection (2 400 000 €) et le renforcement de la police municipale mutualisée communautaire.

Enfin, le développement économique reste un axe stratégique pour maintenir la compétitivité du territoire. Val Parisis soutiendra les entreprises locales, en particulier les PME, en leur offrant un accompagnement au quotidien, tout en favorisant un environnement propice au développement des entreprises notamment à travers la redynamisation des ZAE.

Ainsi, le budget 2025 de Val Parisis répond aux défis de la conjoncture tout en plaçant l'avenir du territoire sous le signe du développement durable, de la sécurité et de la compétitivité économique.

PROJET

I. Environnement économique

1. Perspectives économiques et le contexte de marché

Les principales projections économiques de la banque de France sont les suivantes :

- Le scénario de référence demeure celui d'une sortie de l'inflation sans récession, avec une reprise décalée à 2026 et 2027 par rapport aux précédentes projections. L'activité progresserait en 2024 à hauteur de 1,1 %, tirée principalement par le commerce extérieur. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu. Conjointement à la reprise attendue de la demande chez nos partenaires européens, elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet notamment d'une moindre inflation, et du desserrement réalisé de la politique monétaire.
- En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2%.
- Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

Par ailleurs, à la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 228,4 Md€, soit une augmentation de 68,9 Md€, après +58,2 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 112,0 %, après 110,5 % au premier trimestre 2024.

2. Loi de finances 2025 : principales dispositions relatives aux collectivités locales

La France passe sous le régime d'un projet de loi spéciale.

Ce texte comporte 3 articles :

- Article 1 : Autorisation de percevoir les impôts existants. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, la perception des ressources de l'État et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'État est autorisée conformément aux lois et règlements.
- Article 2 : Autorisation de l'État à recourir à l'emprunt. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, le ministre chargé des finances est autorisé à procéder à des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ou pour renforcer les réserves de change, ainsi qu'à toute opération de gestion de la dette ou de la trésorerie de l'État.
- Article 3 : Régimes et organismes de sécurité sociale habilités à recourir à des ressources non permanentes. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales sont habilitées à recourir à des ressources non permanentes dans la seule mesure nécessaire à la couverture de leurs besoins de trésorerie.

L'autorisation de percevoir les impôts prévus par l'article 1 de la loi spéciale concernant les recettes, permet la reconduction des prélèvements sur recettes. La DGF, incluse dans les prélèvements sur recettes, sera donc reconduite à son montant 2024. La DGF sera donc versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2024, jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025. Le FCTVA et la fraction de TVA inclus dans les prélèvements sur recettes sont aussi maintenus.

Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficieront de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert. Les nouvelles demandes 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds vert ne pourront être financées en l'absence de loi de finances pour 2025. En effet, la DETR, la DSIL et le Fonds vert ne font pas partie des prélèvements sur recettes mais du programme 119 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Préalablement au vote de cette loi, le budget 2025 a été préparé dans un contexte dans lequel les principales dispositions concernant les collectivités locales dans le Projet de Loi de Finances 2025 étaient les suivantes :

- Suppression du dynamisme de la DGF au niveau national,
- Baisse du taux du FCTVA de 16,404 % à 14,85 % en investissement. Suppression du FCTVA en fonctionnement,
- Suppression du dynamisme de la Fraction de TVA (remplacement TH + CVAE),
- Augmentation de 3 points des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),
- Baisse du Fonds vert de 1,5 Milliard d'euro (montant initial de 2,5 Milliard d'euro),
- Création d'un fonds de réserve : nouveau mécanisme de péréquation.

L'estimation des conséquences pour l'agglomération de l'application du PLF 2025 aurait été la suivante :

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DGF	Dotation intercommunalité	340 000,00 €	- €	340 000,00 €
Instauration du fonds de réserve		1 230 000,00 €	- €	1 230 000,00 €
FCTVA	Investissement	- €	600 000,00 €	600 000,00 €
	Fonctionnement	500 000,00 €	- €	500 000,00 €
Fraction TVA	Remplacement TH	870 000,00 €	- €	870 000,00 €
	Remplacement CVAE	240 000,00 €	- €	240 000,00 €
Cotisations CNRACL		216 000,00 €	- €	216 000,00 €
TOTAL		3 396 000,00 €	600 000,00 €	3 996 000,00 €

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Baisse de la DGF de 340 000 €,
- Fonds de réserve divisé par 2 par rapport au projet de loi initial, soit 615 000 €,
- Pas de diminution du FCTVA (Investissement et fonctionnement),
- Impact de la suppression du dynamisme de la Fraction de TVA (1 110 000 €),
- Augmentation des cotisations CNRACL (216 000 €).

II. Evolution prévisionnelle du budget primitif 2025

1. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Charges à caractère général	25 440 000 €	22 791 000 €	-2 649 000 €	-10,41%
Masse salariale	21 145 000 €	21 878 000 €	733 000 €	3,47%
Attributions de compensation	37 014 000 €	37 095 000 €	81 000 €	0,22%
FNGIR*	9 705 000 €	9 705 000 €	0 €	0,00%
Intérêts de la dette	734 000 €	1 114 000 €	380 000 €	51,77%
Autres (dont chapitres 65 + 67 + 68)	6 850 000 €	6 938 000 €	88 000 €	1,28%
Dotation de Solidarité Communautaire	4 671 000 €	4 671 000 €	0 €	0,00%
Total (hors TEOM, GEMAPI et versement subvention d'équilibre au budget annexe)	105 559 000 €	104 192 000 €	-1 367 000 €	-1,30%
Versement de la subvention d'équilibre au budget annexe	716 000 €	2 225 000 €	1 509 000 €	210,75%
GEMAPI	4 845 000 €	4 412 000 €	-433 000 €	-8,94%
Reversement TEOM	30 000 000 €	31 000 000 €	1 000 000 €	3,33%
TOTAL	141 120 000 €	141 829 000 €	709 000 €	0,50%

* Fonds national de garantie individuelle des ressources.

Les charges à caractère général baissent sensiblement notamment grâce à la diminution des fluides (- 700 K€) qui résulte des investissements réalisés en matière de transition écologique. D'autre part, l'ensemble des secteurs relevant de la compétence de l'EPCI ont œuvré pour faire des propositions d'économies afin de répondre au défi imposé par un contexte financier contraint.

L'évolution constatée sur les charges de personnel s'explique notamment par la gestion du nouveau centre aquatique à dimension olympique sur une année pleine (+ 320 K€) et de l'augmentation des cotisations Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 points (+ 216 K€).

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat N-1)

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Fraction de TVA + TH sur les résidences secondaires	45 462 000 €	44 400 000 €	-1 062 000 €	-2,34%
Taxes économiques	35 693 000 €	37 107 000 €	1 414 000 €	3,96%
Autres impôts et taxes (hors TEOM)	492 000 €	508 000 €	16 000 €	3,25%
Dotations et subventions	23 868 000 €	23 137 000 €	-731 000 €	-3,06%
Recettes des services	6 052 000 €	6 388 000 €	336 000 €	5,55%
Total (hors TEOM et GEMAPI)	111 567 000 €	111 540 000 €	-27 000 €	-0,02%
Taxe GEMAPI	4 885 000 €	4 528 000 €	-357 000 €	-7,31%
TEOM	30 000 000 €	31 000 000 €	1 000 000 €	3,33%
TOTAL	146 452 000 €	147 068 000 €	616 000 €	0,42%

Les principales hypothèses retenues en matière de dotation et d'impôts sont les suivantes :

- Suppression de la dynamique de la fraction de TVA,
- Augmentation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 3,70 %,
- Prélèvement pour le fonds de réserve (600 K€),
- Baisse de la dotation d'intercommunalité de 4 %.

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement (hors report)

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Dépenses d'équipement	42 153 000 €	32 328 000 €	-9 825 000 €	-23,31%
Remboursement du capital de la dette	4 200 000 €	4 539 000 €	339 000 €	8,07%
TOTAL	46 353 000 €	36 867 000 €	-9 486 000 €	-20,46%

Le programme d'investissement 2025 reste ambitieux et comprend notamment les opérations suivantes :

- La requalification des pôles gares de Pierrelaye et Sannois (7 000 000 €),
- La poursuite du passage en 100 % LED de l'éclairage public (6 700 000 €),
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection (2 400 000 €),
- La route de Seine à Cormeilles-en-Parisis (2 400 000 €),
- L'aménagement des arrêt bus (2 200 000 €),
- Les travaux d'isolation et de rénovation énergétique dans les bâtiments intercommunaux (2 040 000 €) :
 - o La piscine de Pierrelaye (790 000 €),
 - o La piscine de Cormeilles-en-Parisis (770 000 €),
 - o La piscine d'Herblay (270 000 €),
 - o La médiathèque d'Eaubonne (210 000 €).
- La requalification de la chaussée Jules César (1 800 000 €),
- La voie verte entre Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-La-Forêt permettant notamment d'accéder au centre aquatique à dimension olympique (750 000 €),
- Les véligos (Beauchamp, Franconville et Taverny) (600 000 €),
- Les fonds de concours aux villes pour le financement de leurs plans vélo (350 000 €).

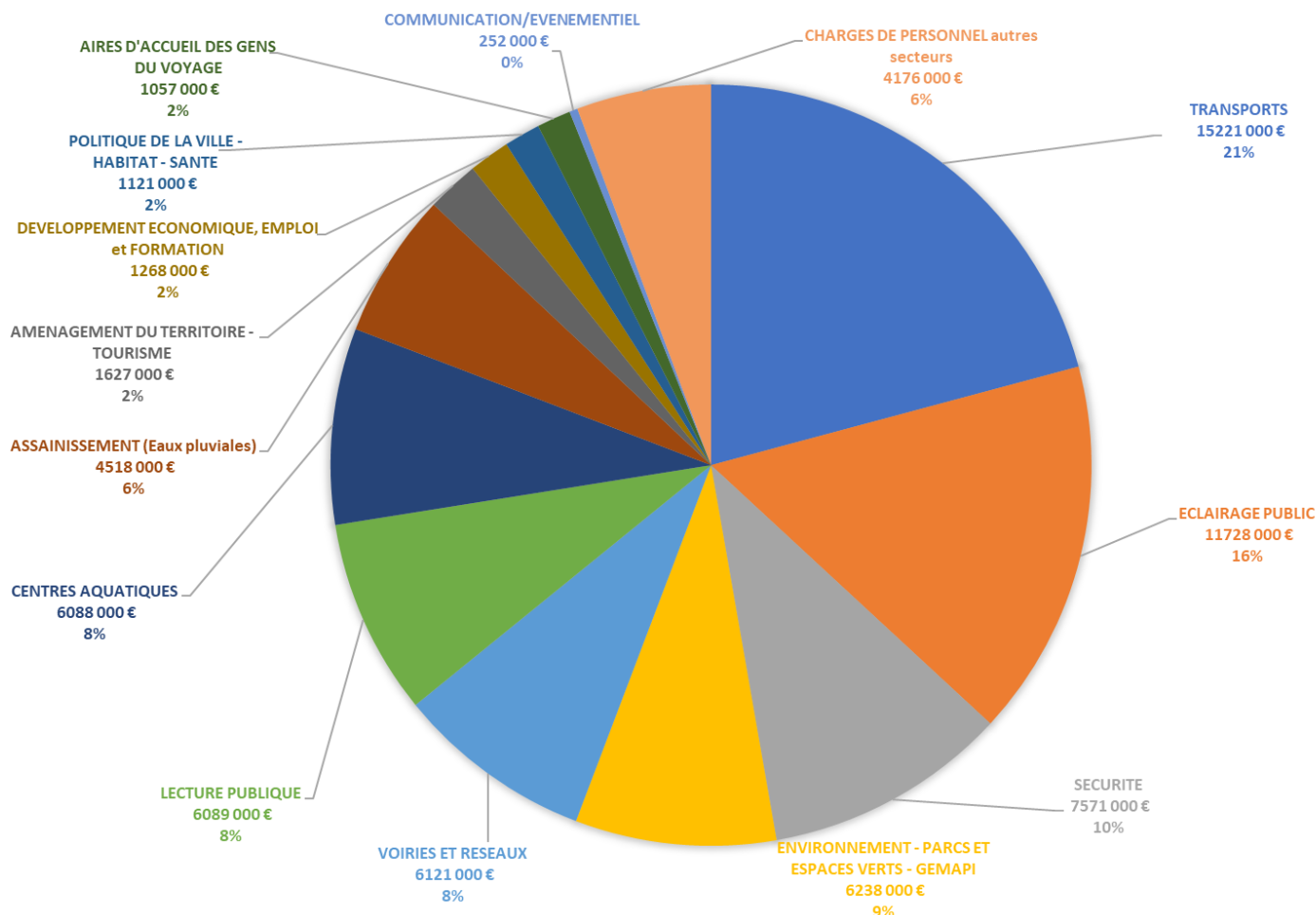
Evolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement (hors report)

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Subventions d'investissement	10 563 000 €	10 322 000 €	-241 000 €	-2,28%
FCTVA	7 500 000 €	4 500 000 €	-3 000 000 €	-40,00%
Cessions	2 510 000 €	0 €	-2 510 000 €	-100,00%
Emprunt	18 561 000 €	19 883 000 €	1 322 000 €	7,12%
Autres	523 000 €	420 000 €	-103 000 €	-19,69%
TOTAL	39 657 000 €	35 125 000 €	-4 532 000 €	-11,43%

Les subventions d'investissement concernent notamment les pôles gares (3 700 K€), l'éclairage public (2 700 K€), la vidéoprotection (1 600 K€) et les aménagements des points d'arrêt bus (1 300 000 €).

III. Présentation du budget par secteur

La répartition du budget par secteur est la suivante (dépenses de fonctionnement dont charges de personnel et dépenses d'investissement) :



1. Un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	6 703 000	5 692 000	-15,08%
Transports	5 086 000	5 337 000	4,94%
Eclairage public	5 361 000	5 037 000	-6,04%
Assainissement (Eaux pluviales)	5 338 000	4 518 000	-15,36%
Développement économique, emploi et formation	1 174 000	1 193 000	1,62%
Voirie et réseaux	1 275 000	1 164 000	-8,71%
Aménagement du territoire et Tourisme	659 000	522 000	-20,79%
TOTAL	25 596 000	23 463 000	-8,33%

La diminution des dépenses de fonctionnement en matière d'assainissement et de GEMAPI résulte notamment de l'anticipation d'une baisse sensible des appels à cotisation des syndicats.

Par ailleurs, les premières phases de travaux en matière d'éclairage public pour passer au 100 % LED ont permis de baisser la consommation énergétique et les coûts de maintenance.

Les dépenses d'investissement :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Transports	3 683 000	10 081 000	173,72%
Eclairage public	9 545 000	6 691 000	-29,90%
Voirie et réseaux	5 234 000	4 957 000	-5,29%
Aménagement du territoire et Tourisme	1 660 000	1 105 000	-33,43%
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	1 630 000	546 000	-66,50%
Développement économique, emploi et formation	280 000	75 000	-73,21%
TOTAL	22 032 000	23 455 000	6,46%

Les principaux investissements en matière de transport sont les suivants :

- La requalification des pôles gares de Pierrelaye et Sannois (7 000 000 €),
- L'aménagement des arrêt bus (2 200 000 €),
- Les véligos (Beauchamp, Franconville et Taverny) (600 000 €),
- Les fonds de concours aux villes pour le financement de leurs plans vélo (350 000 €).

La dernière phase des investissements en matière d'éclairage public afin de passer l'intégralité des points lumineux en LED sera réalisée en 2025.

En matière de voirie, les principaux investissements concernent la route de Seine à Corneilles-en-Parisis (2 400 000 €) et la requalification de la chaussée Jules César (1 800 000 €).

2. Un territoire sûr et solidaire

Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Centres aquatiques et jeunesse	11 293 000	11 705 000	3,65%
Lecture publique	5 149 000	5 166 000	0,33%
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	5 105 000	4 925 000	-3,53%
Politique de la ville, Habitat et Santé	1 168 000	1 041 000	-10,87%
Aires d'accueil des gens du voyage	985 000	904 000	-8,22%
TOTAL	23 700 000	23 741 000	0,17%

En 2025, le centre aquatique à dimension olympique sera ouvert sur une année pleine, ce qui implique une évolution à la hausse des crédits.

Les dépenses d'investissement :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	2 791 000	2 646 000	-5,20%
Centres aquatiques et jeunesse	10 442 000	2 359 000	-77,41%
Lecture publique	1 157 000	923 000	-20,22%
Aires d'accueil des gens du voyage	182 000	153 000	-15,93%
Politique de la ville, Habitat et Santé	150 000	80 000	-46,67%
TOTAL	14 722 000	6 161 000	-58,15%

Concernant la sécurité, la phase de déploiement de caméras se poursuivra en 2025 (2,6 M€).

Par ailleurs, les travaux d'isolation et de rénovation énergétique dans les bâtiments intercommunaux sont les suivants (2 040 000 €) :

- La piscine de Pierrelaye (790 000 €),
- La piscine de Cormeilles-en-Parisis (770 000 €),
- La piscine d'Herblay (270 000 €),
- La médiathèque d'Eaubonne (210 000 €).

3. Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Attributions de compensation	37 034 000	37 095 000	0,16%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	4 671 000	4 671 000	0,00%
Charges de personnel des ressources internes	1 921 000	1 982 000	3,18%
Elus communautaires	962 000	980 000	1,87%
Communication/Évènementiel	351 000	252 000	-28,21%
TOTAL	44 939 000	44 980 000	0,09%

L'EPCI maintiendra un soutien financier important auprès des communes membres à travers le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui sera identique au montant attribué en 2024, soit 4 671 000 €.

Les attributions de compensation prévisionnelles 2025 sont identiques aux AC définitives 2024 :

	Attributions de compensation prévisionnelles 2025
Beauchamp	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €
Eaubonne	780 566 €
Ermont	1 213 291 €
Franconville	5 632 751 €
Frépillon	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €
Sannois	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €
TOTAL	37 095 154 €

Les dépenses d'investissement :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Subvention d'investissement	1 180 000	860 000	-27,12%
TOTAL	1 180 000	860 000	-27,12%

Les subventions d'investissement correspondent aux financements de projets communaux à travers des fonds de concours.

IV. Etat de la dette

1. L'état de la dette au 31 décembre 2024

a. L'encours de la dette au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette bancaire tous budgets confondus est de 58 503 000 € et se décompose comme suit :

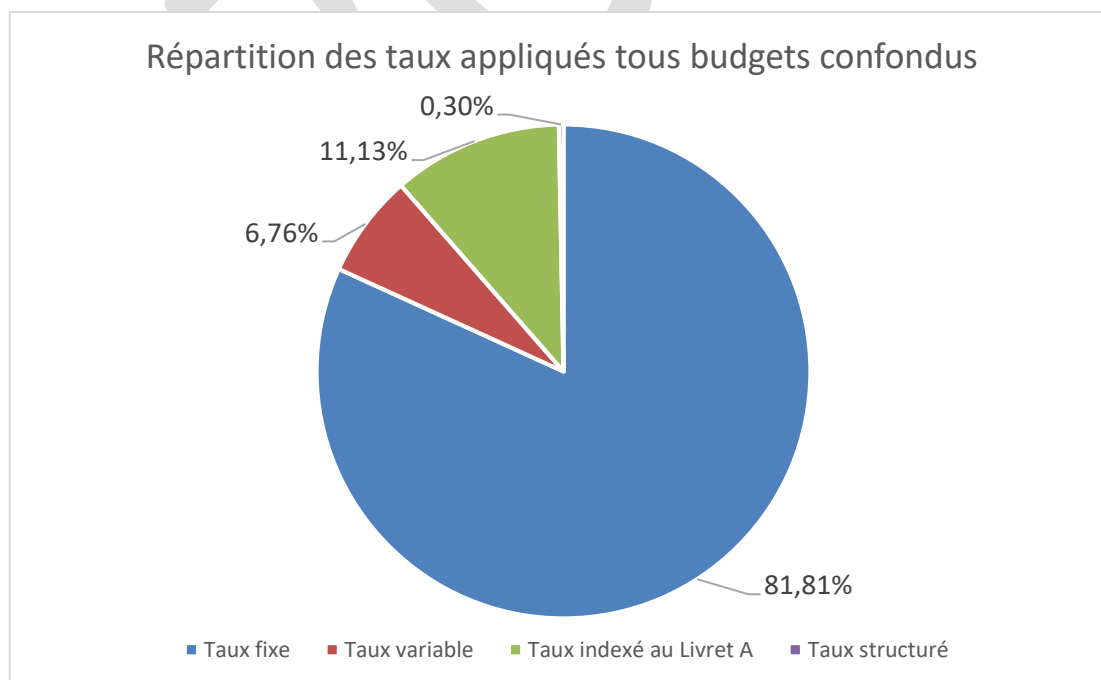
- Budget principal : 41 992 000 €,
- Budget annexe assainissement : 9 184 000 €,
- Budget annexe ZAC Ermont Eaubonne : 4 409 000 €,
- Budget annexe de la ZAC des Epineaux : 2 519 000 €.

Les caractéristiques de l'encours de la dette par budget sont les suivantes :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Capital restant dû au 31 décembre 2024	41 992 340 €	9 183 594 €	4 808 595 €	2 518 750 €	58 503 279 €
Nombre de contrats de prêt	26	37	8	4	75
Taux d'intérêt moyen	2,03%	3,05%	1,93%	0,45%	2,07%
Durée de vie résiduelle	21 ans et 4 mois	15 ans et 5 mois	6 ans	1 an et 11 mois	21 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	7 ans	5 ans et 11 mois	1 an et 10 mois	10 mois	/

La dette par type de risque au 31 décembre 2024

Au vu des dernières études, il n'y a pas eu d'opportunité de réaménagement à saisir en 2024.



b. Les flux nouveaux réalisés en 2024

➤ **Budget principal**

En 2024, deux emprunts ont été mobilisés pour un total de 9 500 000 €.

Les principales caractéristiques de l'emprunt mobilisé pour un montant de 5 000 000 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Taux fixe à 3,49 %,
- Echéances trimestrielles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt mobilisé pour un montant de 4 500 000 € sont les suivantes :

- Deuxième tranche d'un emprunt à taux préférentiel contracté dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public.
- Durée : 12 ans,
- Taux fixe à 2 %,
- Echéances annuelles.

➤ **Budget annexe assainissement**

En 2024, deux emprunts ont été mobilisés pour un total de 2 848 000 €.

Les principales caractéristiques de l'emprunt contracté pour un montant de 2 000 000 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Taux fixe à 3,49 %
- Echéances trimestrielles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt contracté pour un montant de 848 000 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Prêt sans intérêt (AESN),
- Echéances annuelles.

2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2025

a. Les objectifs poursuivis en 2025

Le montant cumulé des emprunts prévisionnels de la Communauté d'agglomération est de 25 551 000 €.

L'évolution prévisionnelle de la dette en 2025 est la suivante :

	Budget principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Dettes au 31/12/2024	41 992 340 €	9 183 594 €	4 808 595 €	2 518 750 €	58 503 279 €
Estimation du capital remboursé en 2025	4 500 000 €	1 226 000 €	2 164 000 €	2 180 000 €	10 070 000 €
Estimation du montant de l'emprunt 2025	18 094 000 €	7 457 000 €	- €	- €	25 551 000 €
Estimation de la dette au 31/12/2025	55 586 340 €	15 414 594 €	2 644 595 €	338 750 €	73 984 279 €

La stratégie d'endettement repose sur les axes suivants :

- Durée : entre 15 ans et 20 ans.
- La typologie de la dette :
L'objectif est de poursuivre la sécurisation de la dette en optant pour des flux nouveaux qui seraient classés 1A selon la charte Gissler, soit la catégorie de produit la plus sûre.
- Type de taux :
Au vu de la conjoncture des taux, il pourrait être opportun de recourir à des emprunts à taux variable pour diversifier la dette.

Par ailleurs, une veille sera faite pour saisir les éventuelles opportunités de réaménagement de la dette actuelle.

b. Objectifs poursuivis jusqu'à la fin du mandat

L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement sous le seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les EPCI.

V. Les perspectives pluriannuelles

L'analyse financière a été réalisée sur la période 2024-2028 afin de s'assurer du réalisme de la politique ambitieuse de l'agglomération.

1. Les principales hypothèses de la prospective financière

Les dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses à caractère général (hors énergie) : évolution de 1,5 % / an hors projet nouveau,
- Les dépenses de personnel : évolution de +0,4 % / an à périmètre constant ainsi que la prise en compte des évolutions réglementaires et statutaires.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : maintien du montant à 4 671 000 €/an sur toute la période.

Les recettes de fonctionnement :

- Les taux et coefficients d'imposition :
 - o Augmentation du taux de CFE de 3,70 % en 2025,
 - o Augmentation du coefficient de TASCOM de 1,05 à 1,10 en 2026.
- Pas de dynamisme des fractions de TVA versées par l'Etat en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE en 2025 puis une évolution de 2 % sur les années suivantes,
- Baisse de la dotation d'intercommunalité de 4 %/an,
- Prélèvement au titre du fonds de réserve en 2025 : 600 000 €

Le programme d'investissements 2024-2028

	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL(24-28)
Sécurité	1 779 237 €	5 706 305 €	677 000 €	677 000 €	977 000 €	9 816 541 €
Voirie - Espaces verts	1 887 402 €	7 053 596 €	2 500 000 €	900 000 €	2 900 000 €	15 240 998 €
Eclairage public	11 308 956 €	10 989 973 €	1 500 000 €	3 375 000 €	3 375 000 €	30 548 929 €
Transport (hors pôles gares)	482 871 €	3 991 740 €	900 000 €	700 000 €	800 000 €	6 874 610 €
Pôles gares	148 772 €	7 155 636 €	2 500 000 €	4 500 000 €	1 400 000 €	15 704 408 €
Sports (hors nouvel équipement)	564 151 €	226 911 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	1 031 062 €
Construction de la piscine olympique	11 952 974 €	3 646 783 €	- €	- €	- €	15 599 757 €
Bibliothèques	718 495 €	462 700 €	450 000 €	450 000 €	950 000 €	3 031 195 €
AAGDV	10 041 €	153 000 €	10 000 €	531 667 €	531 667 €	1 236 374 €
Habitat	93 600 €	80 000 €	- €	- €	- €	173 600 €
Développement économique + acquisitions foncières	1 000 000 €	1 126 575 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	2 876 575 €
Aménagement - Environnement (dont GEMAPI) - Tourisme	99 537 €	517 056 €	310 000 €	240 000 €	240 000 €	1 406 593 €
Parkings	90 605 €	85 600 €	1 845 600 €	1 900 000 €	- €	3 921 805 €
Rénovation énergétique et photovoltaïque	343 959 €	2 359 482 €	1 500 000 €	3 350 000 €	2 850 000 €	10 403 440 €
Autres * (dont construction d'un nouveau siège)	2 131 690 €	4 381 539 €	1 535 000 €	3 075 490 €	9 535 000 €	20 658 718 €
Total	32 612 288 €	47 936 896 €	14 057 600 €	20 029 157 €	23 888 667 €	138 524 606 €

* Informatique, bâtiment, parc auto, Fonds de concours aux communes ...

2. L'évolution prévisionnelle des indicateurs

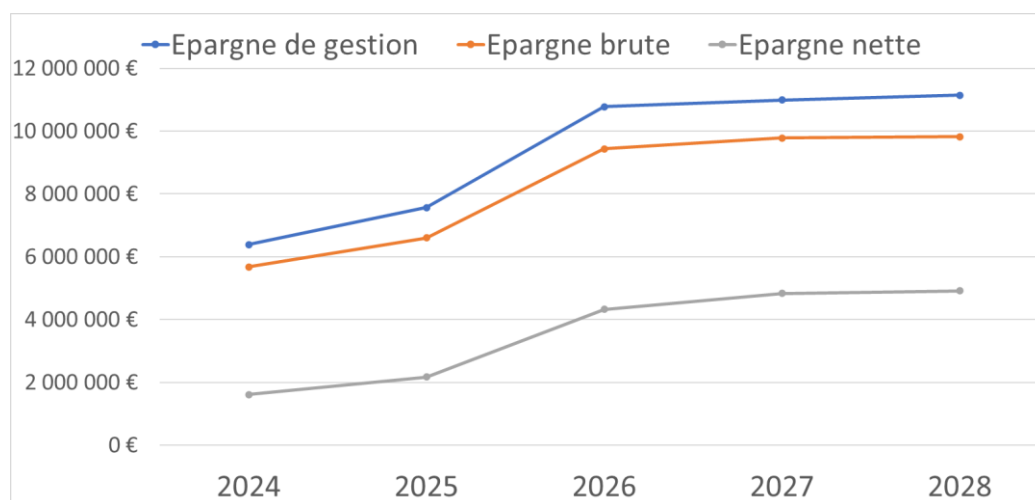
L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement (hors TEOM)

	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses de fonctionnement des services	36 370 675 €	33 079 614 €	32 619 842 €	33 204 294 €	33 700 220 €
Dépenses de personnel	20 280 923 €	21 221 660 €	22 007 547 €	22 741 577 €	23 338 543 €
Atténuations de produit (AC, DSC, ...)	52 046 344 €	51 471 187 €	51 471 187 €	51 206 187 €	51 206 187 €
Intérêts de la dette	707 188 €	965 816 €	1 334 015 €	1 214 641 €	1 319 964 €
Autres	67 012 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL	109 472 142 €	106 753 277 €	107 447 591 €	108 381 699 €	109 579 914 €

L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement (hors TEOM et versements aux budgets annexes)

	2024	2025	2026	2027	2028
Impôts et taxes	86 356 137 €	86 593 841 €	88 542 043 €	90 167 975 €	91 825 930 €
Dotations et participations	23 760 089 €	22 776 707 €	22 768 705 €	22 265 637 €	21 781 028 €
Revenus des services	5 219 102 €	5 995 166 €	6 129 297 €	6 124 799 €	6 162 676 €
TOTAL	115 335 328 €	115 365 714 €	117 440 045 €	118 558 411 €	119 769 633 €

L'évolution prévisionnelle de l'épargne (hors budgets annexes)



L'évolution prévisionnelle de la dette

	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunt nouveau	9 500 000 €	15 801 491 €	- €	9 161 479 €	13 086 828 €
Capital Remboursé	3 801 780 €	4 432 900 €	5 118 705 €	4 948 566 €	4 903 774 €
Intérêts	707 188 €	965 816 €	1 334 015 €	1 214 641 €	1 319 964 €
Dette au 01/01/N	36 293 785 €	41 992 005 €	53 704 346 €	48 585 641 €	52 798 555 €
Dette au 31/12/N	41 992 005 €	53 360 596 €	48 585 641 €	52 798 555 €	60 981 609 €

L'évolution prévisionnelle des principaux ratios

	2024	2025	2026	2027	2028	Moyenne de la strate
DRF (hors atténuations de produit)/population	200 €	196 €	191 €	193 €	195 €	379 €
Produit des impôts/population	411 €	409 €	413 €	415 €	418 €	340 €
Encours de dette/population	144 €	182 €	164 €	176 €	202 €	352 €
Dépenses de personnel/DRF (hors atténuations de produit)	34,88%	36,90%	38,79%	39,36%	39,59%	38,80%
Epargne brute/RRF (hors TEOM et budget annexe)	4,92%	5,72%	8,04%	8,25%	8,20%	18,30%
Epargne nette/RRF (hors TEOM et budget annexe)	1,40%	1,88%	3,68%	4,08%	4,11%	
Capacité de désendettement (dette/épargne brute)	7,40	8,08	5,15	5,40	6,21	

Les ratios budgétaires permettent de confirmer le réalisme du projet global de l'agglomération au vu des informations actuellement disponibles. Cela se traduit notamment par une capacité de désendettement sur toute la durée de la prospective qui reste inférieure à 12 années (plafond national de référence pour les EPCI).

VI. Les ressources humaines

En préambule, il est précisé que les données ressources humaines présentées dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire sont arrêtées au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT, les éléments présentés concernent :

- I - La structure et la répartition des effectifs,
- II - La promotion et l'évolution de carrière,
- III - La rémunération et le régime indemnitaire,
- IV - Le temps de travail,
- V - Les éléments relatifs à la démarche de GPEEC,
- VI - Les éléments contextuels externes,
- VII - Les dépenses de personnel.

I - La structure et la répartition des effectifs

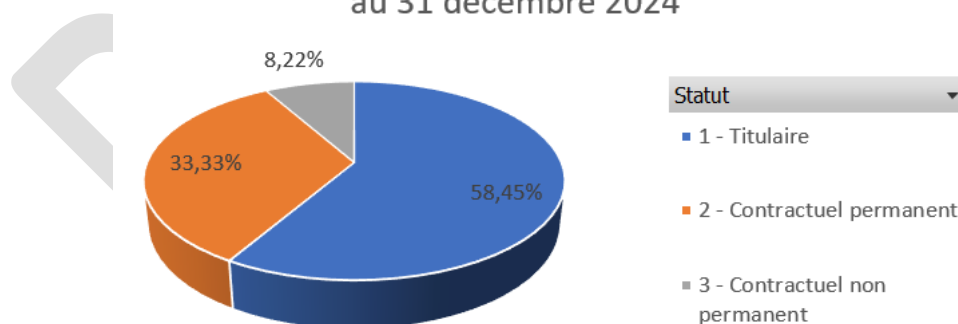
Les effectifs des agents permanents et non permanents

Les effectifs comptent 426 agents au 31 décembre 2024 : 391 occupent un poste permanent et 35 un poste non permanent.

Ces 426 emplois sont répartis comme suit :

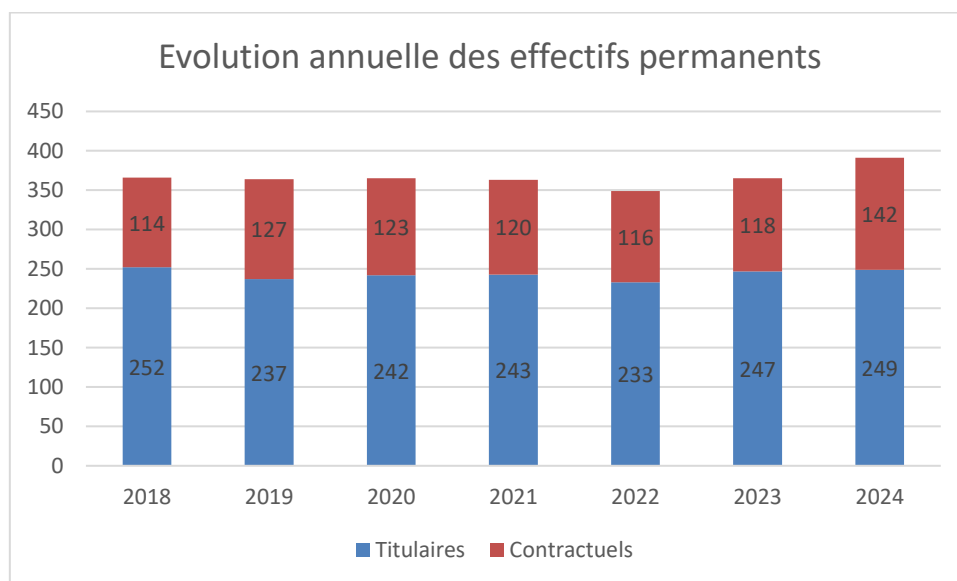
- 249 fonctionnaires (125 hommes et 124 femmes),
- 142 contractuels permanents ¹ (83 hommes et 59 femmes),
- 35 contractuels non permanents ² (24 hommes et 11 femmes).

Répartition des effectifs par statut
au 31 décembre 2024



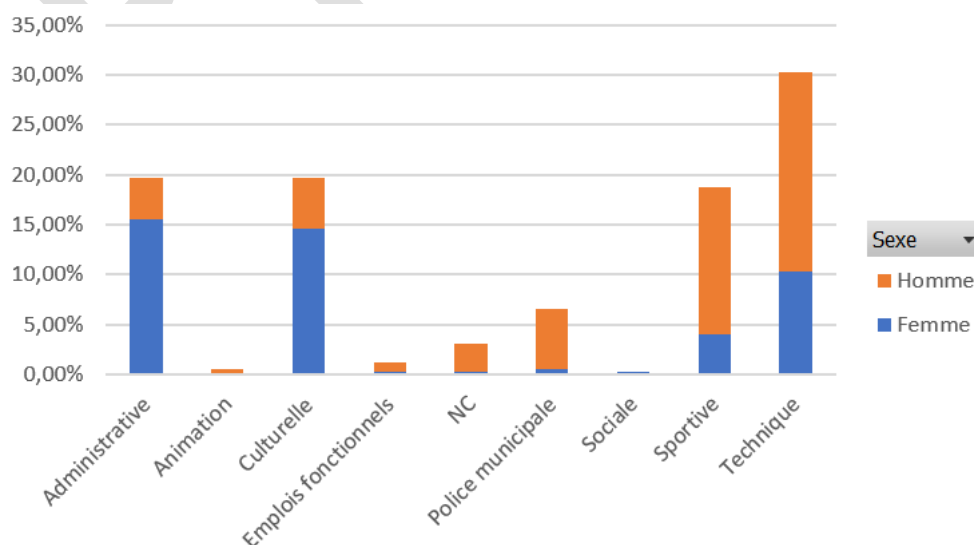
- 1- Les contractuels permanents concernent les CDI, les agents occupants un poste vacant ou intervenants en remplacement d'agents indisponibles,
- 2- Les agents non permanents répondent à un accroissement temporaire d'activités, à un besoin saisonnier ou relèvent de certains statuts particuliers (apprentis, vacataires, etc).

Évolution des effectifs permanents (titulaires et contractuels)



Répartition des effectifs par filières

Filière	Titulaire		Contractuel permanent		Contractuel non permanent		Total en %	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative	51	8	14	10	1		79%	21%
Animation		2					0%	100%
Culturelle	51	20	11	2			74%	26%
Emplois fonctionnels	1	1		3			20%	80%
NC (Droit privé)					1	12	8%	92%
Police municipale	2	26					7%	93%
Sociale			1				100%	0%
Sportive	2	16	8	37	7	10	21%	79%
Technique	17	52	25	31	2	2	34%	66%
Total général	124	125	59	83	11	24	46%	54%



Répartition des effectifs par catégories

La répartition des effectifs par catégories figurant ci-dessous est effectuée hors emplois fonctionnels et contrats de droit privé :

Catégories	Titulaire		Contractuel permanent		Contractuel non permanent	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
A	24	9	7	13		
B	30	37	16	44	1	1
C	69	78	36	23	9	11
Total général	123	124	59	80	10	12

Projection des départs en retraite

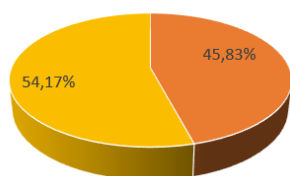
On recense 5 départs en retraite en 2024.

D'ici 5 ans, 45 agents auront atteint l'âge légal de départ en retraite, soit 11% des effectifs permanents.

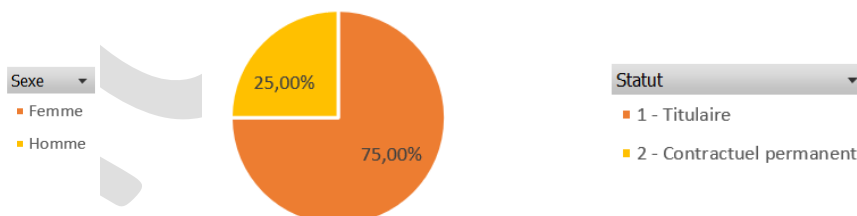
Part de l'encadrement supérieur

La collectivité compte 5 emplois fonctionnels pourvus au 31 décembre 2024, et 24 encadrants supérieurs :

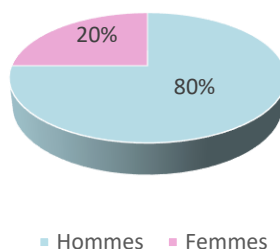
Répartition des postes de direction par genre



Répartition des postes de direction par statut

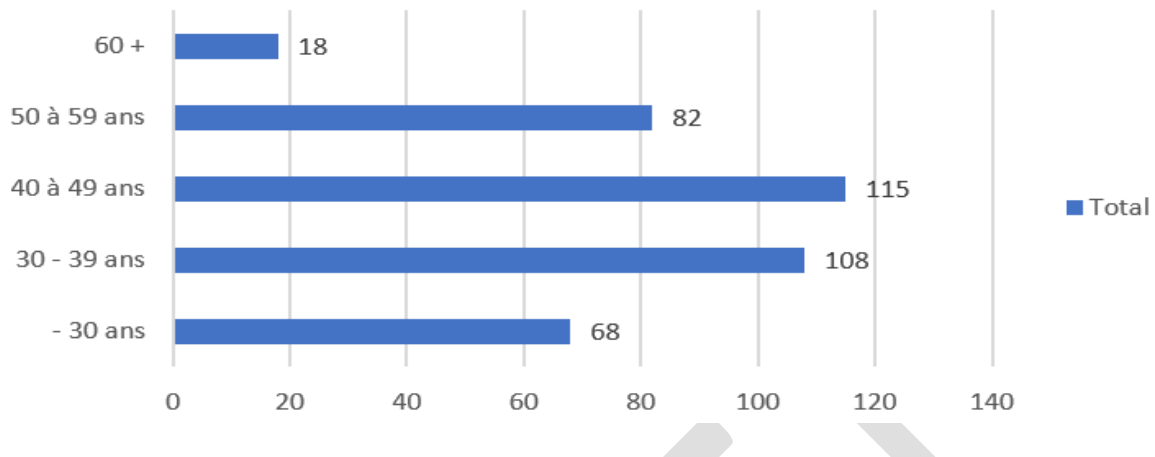


Répartition des emplois fonctionnels par genre

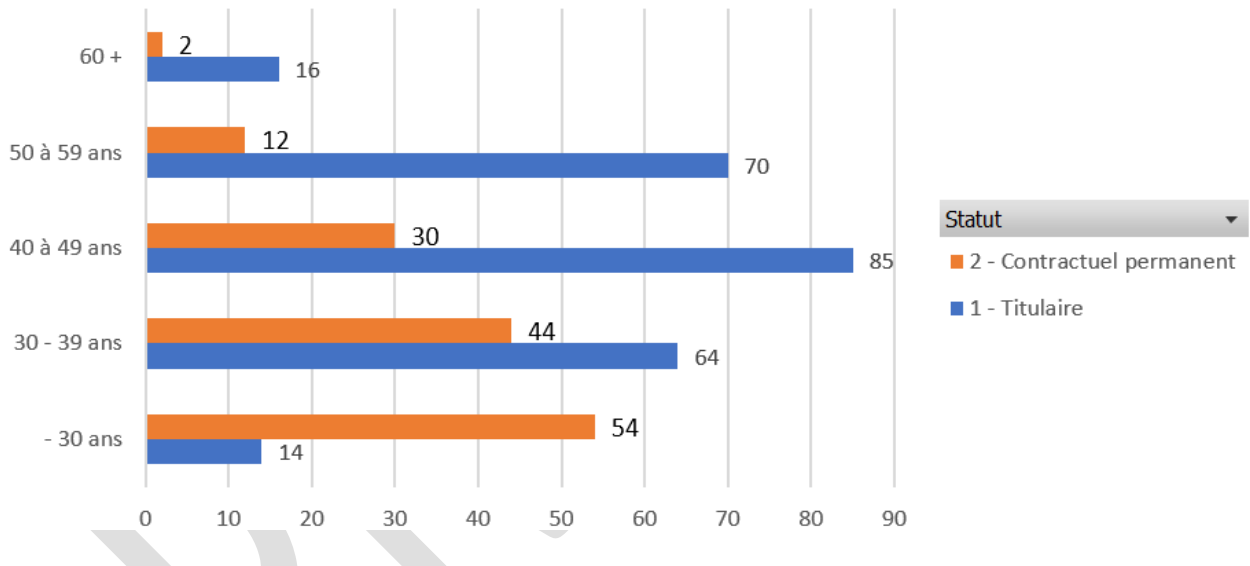


Pyramides des âges

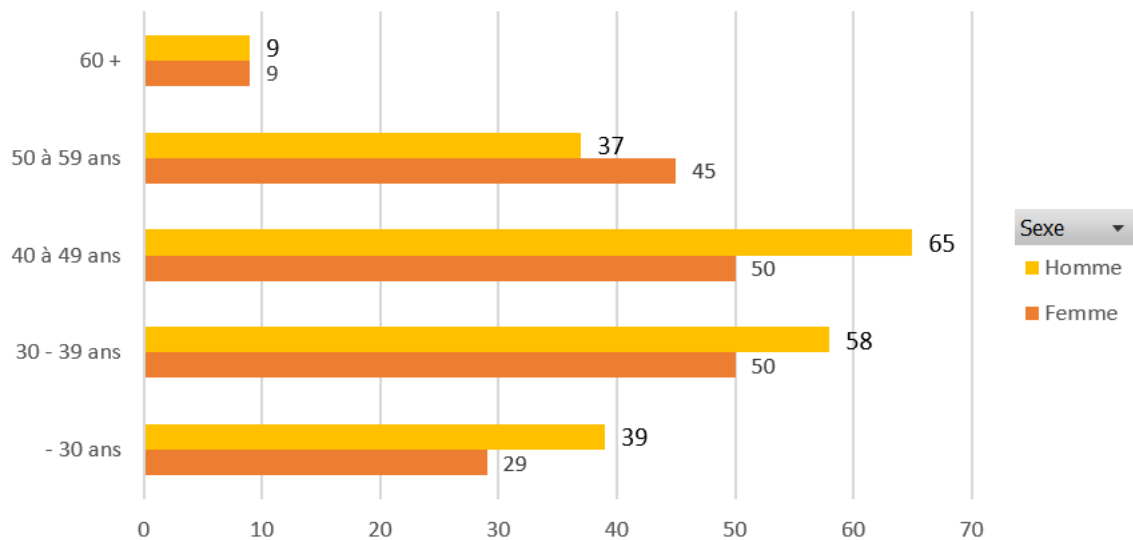
Répartition des effectifs permanents par tranche d'âge



Répartition des effectifs permanents par tranche d'âge et par statut



Répartition des effectifs permanents par tranche d'âge et par genre



II - La promotion et l'évolution de carrière

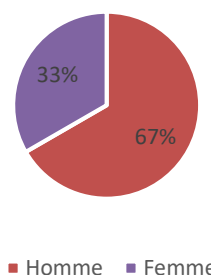
L'élaboration des lignes directrices a permis de déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de promotions et valorisations des parcours professionnels.

La valeur professionnelle de l'agent, ses efforts de formation, son assiduité et son ancienneté sont définis comme critères prioritaires, en complément des éléments statutaires d'éligibilité liés au grade, à l'échelon et aux ratios d'avancement.

Promotions internes

Promouvables	Nombre de dossiers présentés au CIG	Promus
70	12	2

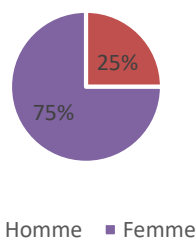
Répartition des dossiers proposés en promotion interne par genre



Avancements de grade

Promouvables	Promus	Ratio
33	20	60%

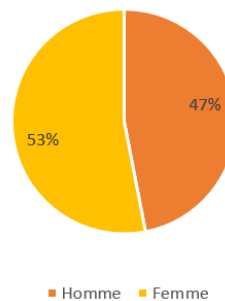
Répartition des avancements de grade par genre



Avancements d'échelons

Promouvables	Promus	Ratio
117	117	100%

Répartition des avancements d'échelon par genre



III - La rémunération et le régime indemnitaire

La rémunération

Le salaire brut des agents, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, s'élève à 14 214 058,39 €, dont :

- 454 798,35 € au titre des heures supplémentaires,
- 127 510,80 € au titre de la NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- 3 152 165,91 € au titre du régime indemnitaire,
- 62 442 € au titre du complément indemnitaire annuel.

La journée de carence a impacté la rémunération brute des agents à hauteur de 23 104,68 €.

Le régime indemnitaire

Le montant total du régime indemnitaire annuel versé aux agents de la collectivité au titre de l'année 2024 est égal à 3 152 165,91 € bruts, représentant 22,18 % de la rémunération brute de l'ensemble du personnel.

Montant moyen annuel du régime indemnitaire par catégorie et par genre



L'écart de régime indemnitaire pour les agents de catégorie A s'explique par le fait qu'il s'agit d'une moyenne sur l'année 2024 et certains cadres, arrivés en cours d'année, n'ont pas perçu leur rémunération sur 12 mois. D'autre part, certains postes, occupés précédemment par des femmes sont demeurés vacants plusieurs mois, dans l'attente d'un remplacement.

En ce qui concerne la catégorie B, l'écart de régime indemnitaire s'explique par la prédominance masculine dans les métiers de policier et de maître-nageur, métiers en tension qui bénéficient de compensations salariales plus élevées. D'autre part, l'augmentation des

montants moyens s'explique notamment par le nombre plus d'important de maitres-nageurs sauveteurs dans les effectifs compte-tenu de l'ouverture de la piscine olympique Aquaval.

L'augmentation de l'IFSE des catégories C trouve sa cause notamment dans la revalorisation des agents du CSU.

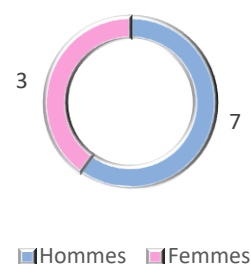
Au regard de l'article 111 de la loi de 1984, les agents de la collectivité bénéficient d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Il représente un montant total de 62 442 € bruts versés en 2024 au titre de l'année 2023.

Les plus hautes rémunérations

Les 10 plus hautes rémunérations nettes de la collectivité concernent 3 femmes et 7 hommes, et représentent 6,06 % du montant total des rémunérations brutes.

Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes	Part des femmes	Part des hommes
861 446,64 €	30%	70%

Répartition des 10 plus hautes rémunérations



Les avantages en natures

- Logement de fonction pour nécessité absolue de service

Le bassin des Moulinets à Eaubonne nécessite la présence constante d'un gardien pour en assurer la surveillance, la sécurité et éviter toute intrusion en dehors de ses horaires d'ouvertures au public. Ainsi, un logement de type F4 d'une superficie de 80 m² est accordé gratuitement pour nécessité absolue de service à un agent.

- Véhicule de fonctions

Un véhicule de fonction est attribué au Directeur Général des Services.

IV - Le temps de travail

La collectivité a mis en place un règlement relatif au temps de travail effectif au 1^{er} janvier 2022, qui fixe des règles transparentes en matière de gestion du temps de travail et des congés des agents de la collectivité.

Il prévoit différentes dispositions ayant pour objectif de concilier au mieux leur activité professionnelle et leur vie privée, notamment grâce à la mise en place du télétravail, en dehors

des situations exceptionnelles ou d'urgence, à raison de 24 jours par an et par agent lorsque les fonctions sont compatibles.

Plusieurs organisations sont mises en place en fonction du service d'affectation des agents et de leurs fonctions. Les droits à congés et RTT sont calculés au regard de leur temps de travail et de leurs obligations hebdomadaires de manière à respecter la règle des 1607 heures annuelles pour l'ensemble des agents.

Concernant la police municipale, en application de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, la durée annuelle de travail des policiers municipaux a été modifiée à 1530 heures annuelles compte tenu de la dangerosité des missions confiées, du travail de nuit, dimanche compris, et des cycles de travail comprenant des modulations importantes.

Sur le même principe, la durée annuelle du temps de travail des OVP-ASVP relevant du cycle 3 (équipe de nuit) a été réduite à 1570 heures annuelles pour tenir compte de la pénibilité du travail de nuit, dimanche compris.

V - Eléments relatifs à la démarche de Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation des parcours de ses agents, la collectivité développe sa vision prospective et stratégique des ressources humaines et de son administration, en cohérence avec le projet politique et dans le cadre d'un projet d'administration.

Le plan de formation triennal permet la mise en œuvre des ambitions de la collectivité grâce à la professionnalisation des agents par la formation. Un nouveau plan a été élaboré en 2024 pour la période 2025-2027.

Le budget dédié aux formations pour l'année 2024 (en plus de la cotisation CNFPT de 111 056,58€) est fixé à 162 555 €. Il permet de garantir l'accès à l'ensemble des formations obligatoires (50% sur l'ensemble des besoins exprimés), mais également le suivi de formations de professionnalisation, qui s'inscrivent dans le cadre de projets de service, parfois qualifiantes.

D'autre part, une politique de qualité de vie au travail et de prévention a débuté et sera déployée au cours des prochaines années. Ainsi, la collectivité a conventionné avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en 2023. Une nouvelle collaboration va être mise en place en 2025 pour désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI).

Enfin, depuis 2023, la collectivité a lancé un travail sur la marque employeur. En 2024, les actions en lien avec l'accueil des nouveaux agents, l'image externe de la collectivité, la fidélisation des agents et le sentiment d'appartenance se sont poursuivies.

Ainsi, par exemple, 3 sessions de journée d'intégration ont été organisées, en mars, octobre et décembre.

Une dizaine d'agents a participé à l'Ekiden de Roissy en avril puis à la Ronde d'Ermont en novembre.

12 formations ont été données à 78 agents en interne par des agents dans le cadre de l'école de formation interne.

Ce travail sur la marque employeur construite sur des valeurs partagées par les agents, autour du projet de territoire et du projet d'administration doit permettre de fidéliser les agents et d'attirer de nouveaux profils, ressources essentielles pour mener à bien les missions de la collectivité.

VI - Les éléments contextuels externes

La masse salariale 2024 a été impactée par des éléments contextuels externes, notamment :

- La revalorisation de 1.5 % du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023, ayant entraîné un coût de 103 500 € sur l'exercice budgétaire 2024,
- Le reclassement des catégories B et C applicable au 1^{er} juillet 2023, pour un coût de 38 000 € sur l'exercice budgétaire 2024,
- Le reclassement indiciaire de 5 points au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des agents de catégories A, B et C pour un coût de 108 000 €,
- L'augmentation du SMIC de 1,7 % au 1^{er} janvier 2024, pour un coût de 1 500 €,
- La mise en œuvre du « forfait mobilités durables » pour un coût de 8 900 €,
- L'augmentation de 10% de l'indemnisation des jours de CET pour un coût de 7 900 €,
- L'augmentation de 1% des charges CNRACL pour un coût de 62 000€,
- L'augmentation du taux de prise en charge des titres de transport pour un coût de 5 400€,
- L'indemnité de précarité pour les contrats d'une durée inférieure à un an (à l'exception des emplois saisonniers), égale à 10% de la rémunération brute totale pour un coût de 1 450€,
- La reconduction en 2024 de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour un coût de 21 000€,

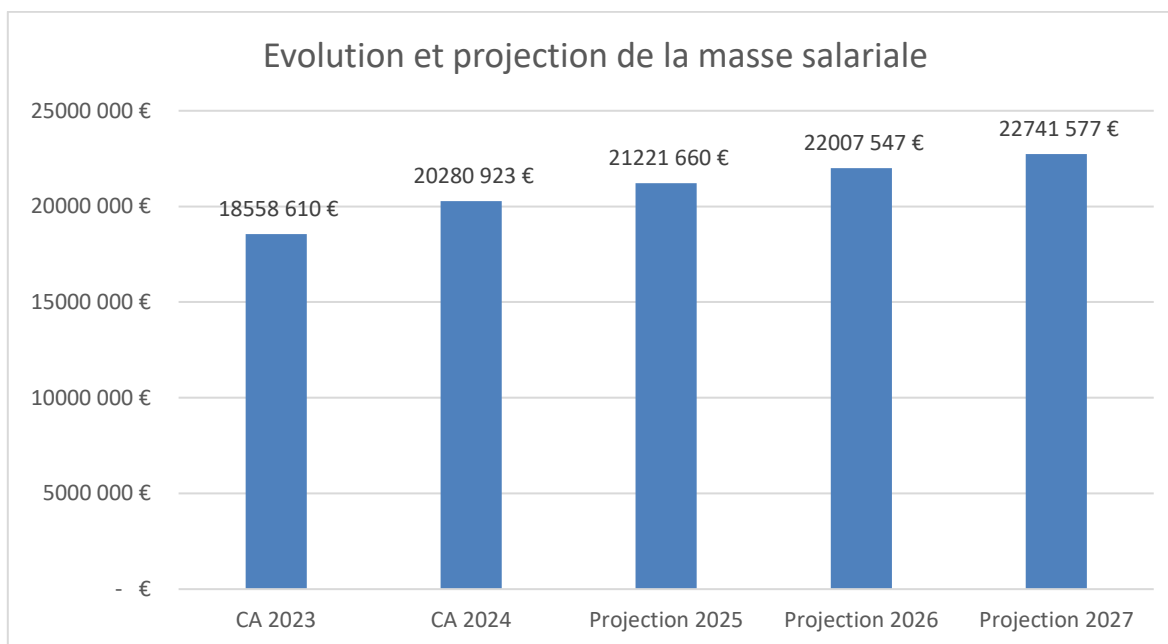
Les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- Les textes, dispositions et mesures réglementaires votés en cours d'année,
- La fluctuation des taux de charges patronales et des éléments variables de paie.

VII - Dépenses prévisionnelles de personnel

Des emplois supplémentaires mutualisés avec les villes sont susceptibles d'être créés dans le cadre du schéma de mutualisation.

Eu égard à ces hypothèses, la CAVP anticipe de la manière suivante l'évolution de sa masse salariale :



	CA 2023	CA 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
Masse salariale	18 558 610 €	20 280 923 €	21 221 660 €	22 007 547 €	22 741 577 €
Dépenses de fonctionnement	135 400 948 €	142 941 335 €	142 327 873 €	141 898 683 €	143 015 642 €
Ratio MS/DF	13,71%	14,19%	14,91%	15,51%	15,90%